

les Cordeliers disposeraient «encore de la place a suffisance... pour leurs usages et necessitez, pouvant cependant tirer notable somme de la piece dont se fera la vendition pour les employer et convertir en aultre plus grande utilité dudict cloistre». Un terrain de 710 pieds de terre en longueur et de 32 pieds en largeur fut bien cédé - les Cordeliers parlaient d'emprise, voire d'usurpation - mais la question d'indemnisation devait trainer, ainsi que le prouve la requête adressée à l'Infante Isabelle et renvoyée le 20 juin 1630 au Conseil provincial avec prière d'accorder l'indemnité aux Cordeliers ou d'avertir «s'ils n'ont raison au contraire». Le 5 septembre 1631 le Conseil provincial somme les justicier et échevins de dire endéans les trois jours «ce quilz trouveront convenir pour par apres estre ordonné à la raison».



Bernard de Montgaillard

Cl. Musées de l'Etat

Depuis 1613 les Franciscains possédaient également un couvent à Bastogne (autorisé en 1620). (30)

Pour ce qui concerne les *Capucins*, ils furent autorisés à s'établir à Marville, en 1616. (31)

Le 15 juin 1602 les *Dominicains* emménagent dans leur nouveau couvent construit près la chapelle de la Trinité dont leur avait fait don Jean de Brandebourg, immeubles qui se trouvaient à l'emplacement de l'actuel temple protestant (datant du 18^me siècle).